



FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

Communes de 2 000 à 4 999 habitants

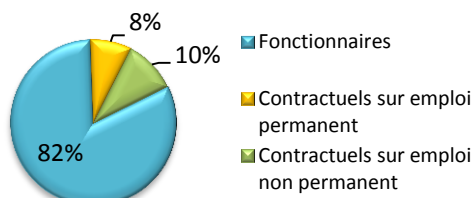
TAUX DE RETOUR :

74 %

- Les **Communes de 2 000 à 4 999 habitants** représentent **4 % des collectivités** du département des Pyrénées-Atlantiques et emploient **5,5 % des effectifs**
- **23 ont transmis leur Bilan Social** sur 31 recensées dans le département
- **982 agents recensés** dans ces collectivités dont 802 fonctionnaires, 79 contractuels et 101 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ 82 % des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent dans les Communes de 2 000 à 4 999 habitants :
Minimum : 12 - Maximum : 71

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	34,9
Contractuels sur emploi permanent	3,4
Agents sur emploi permanent	38,3

Effectif moyen			
Par catégorie :		Des 3 principales filières :	
- Catégorie A :	1,8	- Technique :	20,8
- Catégorie B :	5,2	- Administrative :	6,4
- Catégorie C :	31,3	- Médico-sociale :	3,2

➔ Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

Emploi permanent ➔ 0,5 % des agents recrutés dans le cadre d'un **remplacement temporaire**
➔ 13 % des agents contractuels sur emploi permanent en **CDI**

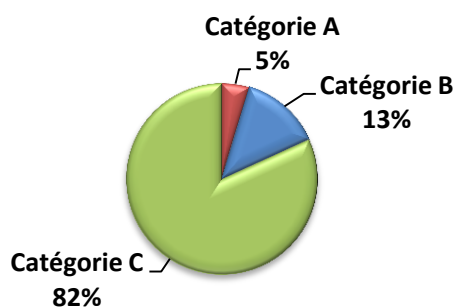
Emploi non permanent ➔ 48 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un **emploi aidé**
➔ 34 % des contractuels non permanents recrutés en tant que **saisonniers ou occasionnels**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

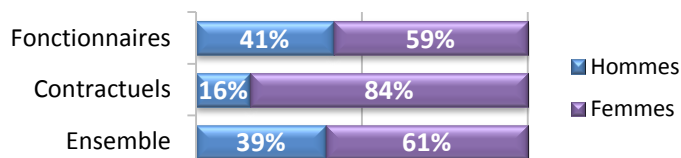
➔ Plus d'1 agent sur 2 relève de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Technique	56,1%	35,4%	54,3%
Administrative	18,1%	3,8%	16,8%
Animation	11,3%	36,7%	13,6%
Médico-sociale	8,9%	3,8%	8,4%
Culturelle	3,1%	16,5%	4,3%
Police	1,7%	-	1,6%
Sportive	0,8%	1,3%	0,8%
Hors filière	-	2,5%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

➔ Plus de 4 agents sur 5 relèvent de la catégorie C



➔ Plus de 3 agents permanents sur 5 sont des femmes



➔ Les 5 principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	46%
Adjointes d'animation	12%
Adjointes administratifs	9%
ASEM	8%
Rédacteurs	4%

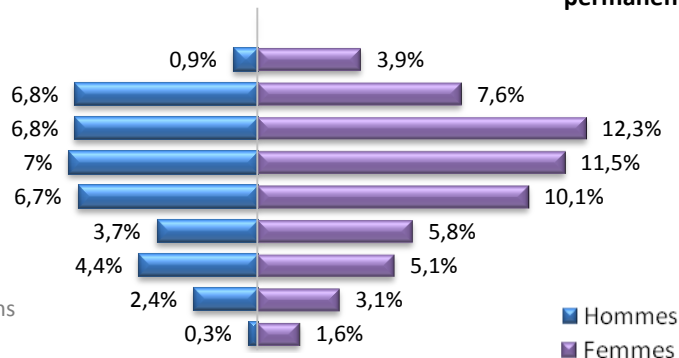
Pyramide des âges

➔ 19 % des agents sur emploi permanent ont plus de 55 ans

Pyramide des agents sur emploi permanent

Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	46,44
Contractuels sur emploi permanent	39,00
Ensemble	45,77

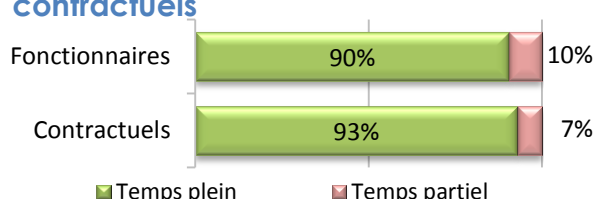
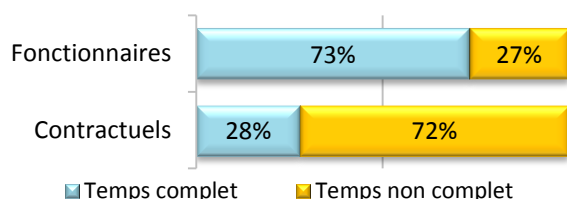
65 ou plus
60 à 64 ans
55 à 59 ans
50 à 54 ans
45 à 49 ans
40 à 44 ans
35 à 39 ans
30 à 34 ans
25 à 29 ans
moins de 25 ans



Temps de travail* des agents sur emploi permanent

➔ 72 % des contractuels sont à temps non complet contre 27 % des fonctionnaires

➔ 10 % des fonctionnaires bénéficient d'un temps partiel contre 7 % des contractuels



* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2015, 92 arrivées* d'agents sur emploi permanent, 92 départs* et 25 contractuels titularisés

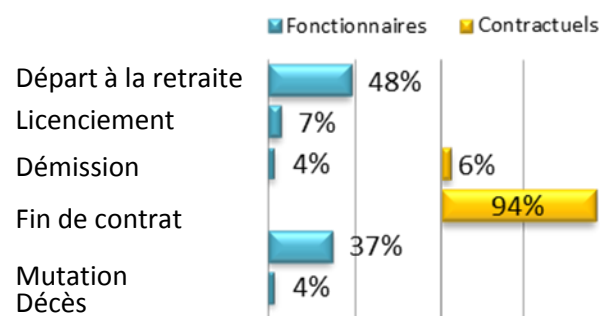
➔ 80 % des arrivées* sur emplois permanents concernent des contractuels

Variation des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	2,0%
Contractuels	↘	-16,8%
Ensemble	➡	0,0%

Fonctionnaires	%
Arrivées de fonctionnaires	20%
dont Recrutement direct	33%
dont Intégration directe	28%
dont Concours	17%
dont Mutation	17%
dont détachements	5%

Contractuels	%
Arrivées de contractuels	80%
dont remplaçants	61%

➔ 71 % des départs* concernent des contractuels



Promotions

➔ 61 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

12 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement de grade**

49 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement d'échelon**

1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une **promotion interne en 2015**

Les pourcentages ci-dessus sont arrondis à l'entier le plus proche

* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

Budget et rémunérations

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 13,14 %

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Budget de fonctionnement	83 784 588 €	3 642 808 €	3 025 721 €
Masse salariale	30 083 818 €	1 307 992 €	1 249 370 €
Charges de personnel (chapitre 12)	Soit 35,91 % des dépenses de fonctionnement		

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

- ⇒ Fonctionnaires : 13,26 %
- ⇒ Contractuels : 10,38 %
- ⇒ Ensemble : 13,14 %

➔ Rémunérations - agents permanents

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	17 728 478 €	770 803 €	724 948 €
Primes et indemnités versées :	2 429 980 €	110 454 €	81 555 €
Heures supplémentaires/complémentaires :	100 682 €	7 192 €	3 535 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	111 128 €	5 292 €	4 029 €

➔ Rémunérations - agents non permanents

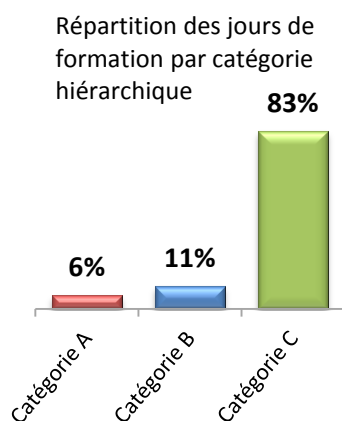
	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	973 267 €	54 070 €	43 428 €
Heures supplémentaires :	9 070 €	2 267 €	601 €

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- ➔ 83 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs contractuels

Formation

- ➔ 1 443 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015



En moyenne,
1,6 jour de formation
par agent
sur emploi permanent

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	73%
Autres organismes :	25%
En interne :	2%

- ➔ 291 181 € ont été consacrés à la formation en 2015

Montant moyen* consacré à la formation par collectivité : **12 660 €**

Montant médian* : **9 308 €**

Dépenses de formation selon l'organisme :

CNFPT :	56%
Autres organismes :	23%
Frais de déplacement :	21%

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Protection sociale complémentaire

- ➔ 30 % participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents et 61 % participent à la complémentaire prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	48 334 €	64 381 €
Montant médian des participations	2 808 €	4 261 €
Montant moyen par bénéficiaire	403 €	121 €

Montant moyen par bénéficiaire et par catégorie

Catégorie A	388 €
Catégorie B	296 €
Catégorie C	406 €

➔ Action sociale

- ⇒ 78 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants versent une **subvention à un comité d'œuvres sociales**
- ⇒ 22 % servent des **prestations directement** à leurs agents (restauration, vacances, ...)

Conditions de travail

➔ En moyenne, 19,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 5,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
Taux d'absentéisme		
« compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,17%	1,46%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	5,28%	1,46%

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

➔ 80 accidents du travail déclarés en 2015

En moyenne :

- ⇒ 8,1 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 3,48 accidents par collectivité
- ⇒ 16 jours d'absence par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs, soit 48 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants

- ⇒ 56 % emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

38 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 100 % sont fonctionnaires
- ⇒ 95 % sont en catégorie C
- ⇒ 39 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants ont engagé des dépenses en matière de handicap, soit 5 951 € en moyenne* par collectivité
- ⇒ 3 recrutés sur emploi non permanent

Précisions

➔ Méthodologie



Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2015.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité. De plus, cette fiche permet de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses réalisées pour les collectivités par le Centre de Gestion et ainsi de se situer au sein d'une strate démographique.

Elle a été réalisée grâce un outil automatisé développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sources : Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015
transmis au Centre de Gestion en 2016 par les
Communes de 2 000 à 4 999 habitants

Date de publication : Janvier 2017

➔ Prévention et risques

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

83 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants ont désigné au moins un assistant de prévention

FORMATION

43,5 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants ont été concernées par des formations liées à la prévention (habilitations, secourisme du travail), soit 59 jours

Coût total des formations :	3 105 €
Coût moyen* par collectivités :	776 €
Coût moyen* par jour de formation :	53 €

DÉPENSES

30 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses :	53 699 €
Montant médian* :	5 322 €

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Relations sociales

Jours de grève

26 % des Communes de 2 000 à 4 999 habitants ont été concernées par des grèves en 2015 : 117 jours recensés

101 jours de grève recensés en 2014

Comité Technique

26 réunions au niveau local et 14 réunions de CHSCT
7 réunions du Comité Technique Intercommunal

Commissions Administratives Paritaires

14 réunions organisées par le Centre de Gestion

- ⇒ 4 pour la catégorie A
- ⇒ 4 pour la catégorie B
- ⇒ 6 pour la catégorie C

Analyse réalisée par :
Observation et analyse sociale
Direction Générale - CDG 64
05 59 90 35 69 - observation@cdg-64.fr